

Dispositions relatives aux licences « Pass'Cyclisme » et « pratiques diverses » avec option « loisir non compétitif »

Le **CYCLISME POUR TOUS** est une forme de pratique qui s'applique à **toutes** les disciplines du vélo.

Il répond aux aspirations de tous ceux qui veulent pratiquer avec moins de contraintes et avec le maximum de plaisir selon leurs envies, leurs capacités et leurs disponibilités.

Il intègre à la fois des activités de **compétition** et de pratique de **pur loisir**. Les "**compétitions loisir**" sont organisées afin de répondre au plus grand nombre possible de pratiquants en leur proposant des épreuves de proximité ouvertes à plusieurs niveaux de valeur ainsi que des épreuves de masse où chacun peut s'exprimer dans des catégories d'âges et de sexe en se fixant de multiples challenges dont le minimum peut être simplement la participation.

Pour compléter les informations précédentes, nous vous confirmons que vous pouvez accéder à toutes les activités ci-dessous avec le PASS'CYCLISME :

Cette licence, est délivrée, à partir de 17 ans sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition.

Vous pouvez donc pratiquer :

- Sur **route** :
 - **les épreuves départementales**, épreuves de distance limitée à 80kms et avec selon les régions jusqu'à quatre niveaux de valeur D1 à D4.
 - **les cyclosporatives**, épreuves de masse avec classement par tranches d'âges et de sexes.
 - **les épreuves dames** des calendriers régionaux.
 - **les randosportives**, manifestations sans classement intégrant simplement à titre indicatif une mesure de la performance individuelle (chronométrage).
 - **Les épreuves ouvertes aux « 3^e catégories », uniquement lorsque celles-ci sont organisées par leur club d'appartenance.**
- En **VTT** avec :
 - **les compétitions régionales, les coupes de France (1), les marathons et épreuves de masse.**
 - **les parcours balisés** proposés par les sites VTT et stations de montagne.
 - **les randos VTT.**
- En **BMX** avec les **compétitions régionales** et la **pratique loisir** sur **champs de bosses, rampe**, etc..
- Les **cyclo-cross** et **les épreuves sur piste** des calendriers régionaux
- Les épreuves **masters** sur **route, VTT (1)** et sur **piste**.

(1) : les détenteurs de cette licence ne figureront pas au classement de la Coupe de France.

La licence « pratiques diverses » avec option « loisir non compétitif » est délivrée à partir de 4 ans

Si vous souhaitez pratiquer le cyclisme sous toutes ses formes, la licence « pratiques diverses » avec option « loisir non compétitif » est délivrée à partir de 4 ans, sans présentation obligatoire d'un

certificat médical. Elle est réservée aux adhérents de la FFC, amateurs de cyclisme sous toutes ses formes. Aucune participation à des compétitions n'est possible avec cette licence, à l'exception des épreuves de masse sur route ou de VTT. Pour la participation à ces épreuves de masse, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme sera obligatoire.

Avec la **surprime compétition** que **vous pouvez prendre à tout moment** de la saison, le **PASS'CYCLISME** vous permet de participer aux **épreuves sur route des catégories compétition (1,2,3)** ainsi qu'aux épreuves **VTT** et **BMX** du **niveau national et interrégional**. **Toutefois, le fait de souscrire une telle surprime entraîne de fait le classement du licencié, au minimum, au niveau D2.**

Pour la participation aux championnats de France, d'Europe et du monde, la licence compétition est obligatoire, à l'exception des championnats « masters » pour lesquels la licence « Pass'Cyclisme » suffit.

